

Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 1 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Antirouille GUNK**

Autres moyens d'identification

: GRR1GC - 1 Gallon

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Antirouille.
Restrictions d'utilisation: Pas disponible.

Famille chimique : Mélange de: Eau; Surfactants

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

BBI Blumethal Brands Integrated

600 Radiator Rd.
Indian Trail, NC, USA
28079

No. de téléphone du fournisseur

: **Customer Service/Technical** (704) 821-7643 (8h - 17h, Lundi - Vendredi)

No. de téléphone en cas d'urgence

: INFOTRAC (United States) (800) 535-5053, (International) (352) 323-3500

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide clair. Légère odeur

Dangers les plus importants:

Irritant pour les yeux. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes. Pour plus d'informations, veuillez vous référer la section 11 de la FDS. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Ce produit est emballé et vendu comme un produit de consommation. À des fins d'information, ce produit aurait la classification OSHA Hazcom 2012 et SIMDUT 2015 suivante.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Dommages/irritation de l'œil - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

ATTENTION!



Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 2 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Irritant léger pour le système respiratoire. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	Pas disponible.	3794-83-0	5.0 - 10.0
SELS DE SODIUM DES DÉRIVÉS SULFONÉS DU TÉTRAPROPYLÈNE 1,1- OXYBIS-BENZÈNE	Pas disponible.	119345-04-9	0.1 - 1.0
Acide phosphorique	Phosphate d'hydrogène	7664-38-2	0.1 - 1.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau* : En cas de contact cutané: Laver avec beaucoup d'eau. Utilisez un savon doux, si disponible. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.



Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 3 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmolement et conjonctivite.
Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

- : Pas disponible.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : N'est pas considéré inflammable. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques risquent d'être émis à la combustion. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

:

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Oxydes d'azote (NOx); Oxydes de sodium.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur du déversement. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Conserver dans des contenants proprement étiquetés. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.



Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 4 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Substances incompatibles : Oxydants forts

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	P/D	P/D	P/D	P/D
SELS DE SODIUM DES DÉRIVÉS SULFONÉS DU TÉTRAPROPYLÈNE 1,1- OXYBIS-BENZÈNE	P/D	P/D	P/D	P/D
Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³	1 mg/m ³	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Veiller à une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

- : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Les respirateurs seront choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à la norme CSA Z94.4-02. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 5 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Protection de la peau : Porter des gants de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Protection des yeux/du visage

: Porter une protection oculaire/visage Porter selon besoins: Lunettes de sécurité avec protections latérales; Lunettes de sécurité à protection intégrale. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver soigneusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide clair.

Odeur : Légère odeur

Seuil olfactif : P/D

pH : 7.4

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: P/D

Point d'éclair : >93.3°C

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Aucune propriété comburante.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : P/D

Densité relative / Poids spécifique

: 1.07

Solubilité dans l'eau : Complet

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D



Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 6 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Température de décomposition

: P/D

Viscosité

: P/D

Matières volatiles (% en poids)

: Néant

Composés organiques volatils (COV)

: Néant

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les flammes nues. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts;

Produits de décomposition dangereux

: Pas disponible.

En cas d'incendie: Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Irritant léger pour le système respiratoire. Peut provoquer une toux et des difficultés respiratoires.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).

Signes et symptômes - peau : Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Le contact direct avec la peau peut causer des rougeurs temporaires. Peut être absorbé par la peau.

Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 7 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Signes et symptômes - yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange.

Mutagénicité

: Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

: N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Selon les critères de classification de la réglementation SIMDUT canadienne (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles (STOT) suite à une exposition unique ou répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

: N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
ETA orale = 11886.08 mg/kg

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	P/D	990 mg/kg	P/D
SELS DE SODIUM DES DÉRIVÉS SULFONÉS DU TÉTRAPROPYLÈNE 1,1-OXYBIS-BENZÈNE	P/D	1976mg/kg	P/D
Acide phosphorique	P/D	3500 mg/kg (85%); 4400 mg/kg (75%)	> 1260 mg/kg (85%); > 3160 mg/kg (75%)

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 8 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	3794-83-0	P/D	P/D	Aucun(e).
Acide phosphorique	7664-38-2	75.1 mg/L (japonais ricefish)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	3794-83-0	P/D	P/D	Aucun(e).
Acide phosphorique	7664-38-2	376 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	3794-83-0	P/D	P/D	Aucun(e).
Acide phosphorique	7664-38-2	32 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Le produit lui-même n'a pas été testé.

Potentiel de bioaccumulation

: Le produit lui-même n'a pas été testé. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium (CAS 3794-83-0)	P/D	P/D
SELS DE SODIUM DES DÉRIVÉS SULFONÉS DU TÉTRAPROPYLÈNE 1,1-OXYBIS-BENZÈNE (CAS 119345-04-9)	P/D	P/D

Mobilité dans le sol : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.



Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 9 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

Méthodes d'élimination

- : Éliminer conformément aux lois sur les déchets dangereux locales, provinciales et fédérales.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

Antirouille GUNK





GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 10 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
ICAO/IATA	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
ICAO/IATA	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
IMDG	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
IMDG	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 11 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	3794-83-0	Oui	P/D	P/D	Non	Non
SELS DE SODIUM DES DÉRIVÉS SULFONÉS DU TÉTRAPROPYLÈNE 1,1- OXYBIS-BENZÈNE	119345-04-9	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Acide phosphorique	7664-38-2	Oui	5000 lbs / 2270 kg	Aucun.	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Irritation oculaire Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	3794-83-0	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
SELS DE SODIUM DES DÉRIVÉS SULFONÉS DU TÉTRAPROPYLÈNE 1,1- OXYBIS-BENZÈNE	119345-04-9	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Acide phosphorique	7664-38-2	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
(1-hydroxyéthylidène) bisphosphonate de tétrasodium	3794-83-0	223-267-7	Present	Présent	(2)-2936	KE-20519	Present	Pas disponible
SELS DE SODIUM DES DÉRIVÉS SULFONÉS DU TÉTRAPROPYLÈNE 1,1- OXYBIS-BENZÈNE	119345-04-9	N/Av	P/D	Présent	(9)-1958	KE-27681	Present	P/D
Acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	Present	Présent	(1)-422	KE-27427	Present	HSR001545, HSR001571 (dilution)

Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 12 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
AIHA: American Industrial Hygiene Association
CAS: Chemical Abstract Services
ACNOR: Association canadienne de normalisation
CE50: Concentration effective 50%.
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IBC: Conteneur pour vrac
IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
Inh: Inhalation
La COI : inventaire de produits chimiques
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NOEC: Concentration sans effet observé
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SCBA : Appareil de protection respiratoire autonome (Self-Contained Breathing Apparatus)
FDS: Fiche de données de sécurité
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
WEEL: Workplace Environmental Exposure Level
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2019.
2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2019.
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2019 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du Juin 2019.
6. California Proposition 65 List - version du Septembre 2019.
7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2019.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 04/22/2020

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.



Antirouille GUNK

GRR1GC

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/22/2020

Page 13 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<p>Préparée pour: BBI Blumethal Brands Integrated 600 Radiator Rd. Indian Trail, NC 28079 Telephone: (704) 684 1936</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par BBI Blumenthal Brands Integrated. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et BBI Blumenthal Brands Integrated. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et BBI Blumenthal Brands Integrated.

FIN DU DOCUMENT